et se sont rendus à bord du « Beauvilli », commandé par le prince Henri de Prusse.

Le trône Empereur a mont accordé à cinq heures et demie, une audience.

En visite de l'empereur et du tsar aux travaux du canal à Holtenau s'est prolongée plus qu'on ne l'avait d'abord reprises.

Guillaume II a voulu aborder des sujets politiques, mais chaque fois, l'empereur Alexandre, Pétersbourg au lui exprimant [illegible] de la gravité de l'ouvrage du [illegible]

Le Banquet

Durant le déjeuner au château, l'empereur Guillaume avait à sa droite le tsar, à sa gauche le grand-duc héritier. Les deux souverains [illegible] l'entretien a été très animé.

A sept heures, il y a eu dîner de 60 couverts. L'empereur a de nouveau bu à la santé du tsar qui a répondu en lui portant un toast.

L'impression en Russie

Saint-Pétersbourg, 8 juin. — Les *Novosti* déclarent que l'entrevue de Kiel constitue une solennelle affirmation des dispositions pacifiques qui dominent actuellement en Europe.

Cette entrevue a pu, en effet, apparaître à l'heure la situation franco-russe créée par la rencontre de Cronstadt.

Le *Nouveau Temps* dit que sans rien sacrifier, la Russie désire l'amélioration des rapports avec l'Allemagne.

Mais il est à souhaiter ajoute ce journal, que l'entrevue de Kiel ne laisse pas à l'Allemagne d'espoir qui pourrait en résulter d'autres conséquences, car aucun changement n'intervindra dans la situation générale créée par la marche des affaires politiques depuis le renouvellement de la triple alliance.

Les entrevues de Kiel et de Nancy

Les entrevues de Nancy et de Kiel sont l'objet des commentaires de la presse européenne.

Voici les appréciations de quelques uns de nos confrères.

PRESSE FRANÇAISE

Du Radical :

Aujourd'hui comme hier, nous n'avons à compter que sur nous-mêmes et il serait enfantin de notre part de tenir compte de relations de politesse d'une portée nulle.

La Russie a tenu à affirmer qu'elle voulait vivre en bons termes avec la France et en bons termes avec l'Allemagne.

Il ne nous semble pas qu'il y ait grand chose de changé.

Du Figaro, sous la plume de M. F. Magnard :

Ayons donc l'intuition une raisonnable et nous pourrons point outre mesure d'avoir une fois de plus entendu des paroles amicales au moment où elles sont prononcées et qui, dès le lendemain, ne sont plus que des bruits vagues et des retraites effacés.

Du Siècle :

Le gouvernement russe tient à prouver au moins qu'il ne fait pas le jeu de Kiel et est agacé aux déguisées de l'Allemagne, que nos soulèvements d'amitié pour la France n'ont pas varié, et que les liens qui unissent les deux empires [illegible] ont aucun serrés après l'entrevue de Kiel qu'auparavant.

De l'Autorité :

Cette politique d'amitié jouée par la Russie à la France, en pleine Lorraine, au bord de la frontière, a illuminé tous les fronts, a incendié les cœurs, a réveillé l'espérance chez les Alsaciens-Lorrains qui claient la.

De la Prix :

En somme, et pour tout dire en un mot, les entrevues de Kiel et de Nancy sont des entrevues de paix. Et nous ne pouvons que nous en réjouir.

De l'Estafette :

La République a opéré ce miracle d'éteindre les anciennes divisions, de rapprocher les classes sociales, de reconsolider l'unité même de la patrie.

Du Petit Parisien :

La carte déposée par la Russie chez le président de la République en vue de la visite de Kiel le peut de savoir qu'elle pouvait offrir : le tsar a dit à Paris ce qu'il se décidait à redire à ceux de Cronstadt et de l'Allemagne, mais ce que son cœur était en France.

La visite à Nancy aura rajeuni les souvenirs. La politique de Cronstadt dès et portera ses fruits.

La Justice propose de donner un prix de discours français à M. Carnot.

Dans le petit discours qu'il a prononcé à Nancy, il n'y a rien mot à retrancher, ni un mot à ajouter. Tout y est. Et tout y est dit avec mesure.

Mais nous nous félicitons surtout d'y avoir trouvé d'excellents conseils à ces travailleurs de la terre et de l'usine, à ces ouvriers de la richesse dont M. Carnot a traversé les rangs.

PRESSE ÉTRANGÈRE

Les Anglais sont furieux. Nos bons voisins ne peuvent avaler sans grimace l'entrevue de Nancy. Voici les appréciations de quelques unes des feuilles britanniques :

Le Standard :

Il n'y a pas à se tromper sur le but politique que poursuit la Russie : c'est le danger qui menace la paix de l'Europe. Heureusement, les agissements ne sont pas propices aux ambitieux et aux mécontents, et les fêtes de Cronstadt n'ont pas beaucoup changé l'aspect général de la politique. Quant aux fêtes de Nancy, elles ont été ordonnées avec un tact digne d'un homme d'Etat. La visite inopinée du grand-duc Constantin et son entrevue pleine d'ostentation avec le chef de l'Etat n'y ont même pas nui.

Le Morning Post dit de son côté :

Si, d'une part, la réunion des deux Empereurs Kiel rappelle *aux Français* que l'alliance russe ne saurait être accordée sans conditions, conditions que le Tsar fera connaître en son temps, il est évident, d'autre part, que la visite du grand-duc Constantin à Nancy est une manifestation pleine d'amitié de la Russie à la France.

La presse italienne ne paraît pas non plus être enthousiaste.

Le Tribuna dit :

Cette visite semble indiquer que la France ne jouera pas à Kiel le rôle d'organe, et Nancy a été opposé à Kiel pour satisfaire l'orgueil français par l'apothéose de la politique du tsar libre.

La plupart des journaux italiens sont malveillants pour la France, ce qui n'est pas étonnant, l'Italie qui nous doit son indépendance, n'y a pas jamais été sérieusement comme un peuple que la reconnaissance pourrait gêner.

La presse allemande est plus qu'amère.

Les feuilles prussiennes commentent la visite du grand-duc Constantin à Nancy comme un coup de théâtre préparé de longue main, afin d'atténuer la portée de l'entrevue de Kiel.

Ils disent que les ovations extraordinaires qui ont été faites ressemblent à celles faites à un souverain victorieux.

Ils condamnent le langage digne et modéré de M. Carnot auquel ils rendent hommage.

Le Journal de Genève dit :

Il est difficile de supposer que la visite du grand-duc a été improvisée. Cette visite coïncidant avec la rencontre de Kiel est comme si le tsar disait : « Français, ne craignez rien, si ma personne est à Kiel, mon cœur est avec vous. »

Cette apparition est le renouvellement des promesses de Cronstadt.

Le vrai sens des fêtes de Nancy est la manifestation franco-russe. Il n'y a plus en Europe que deux politiques : celle de la triple-alliance, celle franco-russe, par ligne de démarcation va de l'Alsace-Lorraine aux Balkans.

DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

La presse et les directeurs de théâtres

Paris, 8 juin. — L'assemblée générale des directeurs de journaux quotidiens de Paris a décidé de refuser désormais toute communication des théâtres syndiqués et de se borner à publier les comptes-rendus des pièces.

Le ministre de la Marine à Toulon

Toulon, 8 juin. — Le ministre de la marine a complété ce matin sa visite aux divers ateliers de l'arsenal. Il s'est également rendu à bord du *Vauban* et de l'*Indomptable*, mais il ne se rendra pas aux Salins d'Hyères, comme cela avait été premièrement décidé. L'escadre de réserve de la Méditerranée qui s'y tenait en mouillage sous le commandement de l'amiral Vignes, vient, en effet, d'appareiller pour le golfe Juan.

Le drame de la rue du Rocher

Paris, 8 juin. — Le dossier de l'affaire relative à Mme Feyrolles, l'auteur du drame de la rue du Rocher, a été transmis au parquet du procureur général.

M. Lombard, substitut, a été chargé de formuler les réquisitions.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS.

— Londres, 8 juin. — La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de MM. Woods et Callewaert.

Une longue discussion s'engage sur la question ajournée hier : des 8 heures pour les ouvriers de la surface. Les délégués français et allemands demandent l'égalité pour tous les ouvriers. Les délégués anglais répondent que l'égalité est impraticable maintenant entre les ouvriers du fond et ceux de la surface.

Defuet et Cavrot disent que faire une distinction serait diviser les mineurs et créer une aristocratie sous la mine. Ils se plaignent de l'hostilité anglaise.

L'interprète Smith explique que les Anglais n'ont rien aucune mandat sur le point en litige et qu'ils ne peuvent que s'en rapporter à la décision du dernier congrès de Newcastle, demandant le plébiscite.

Defuet propose alors l'ajournement du vote sur la question après le vote de l'article 8 sur le mode de voter.

Cette résolution est adoptée.

Un délégué de Lancashire propose un article 8 demandant une surveillance et une inspection complètes des mines par l'augmentation du nombre des inspecteurs et des surveillants. Les inspecteurs doivent être choisis parmi les mineurs, élus par eux, payés par l'Etat.

Une très vive discussion s'engage à ce sujet. Le délégué anglais Boyne propose un amendement tendant à ce que l'Etat continue de nommer des inspecteurs. C'est, dit-il, la seule solution pratique.

L'élection des inspecteurs par les mineurs est une théorie, rien le plus. Le député belge Mansart s'oppose à ce que les auteurs de cet amendement parlent au nom de l'Angleterre.

Il cite contre l'amendement l'exemple de Lavenelle élu par les ouvriers.

Le délégué allemand Lehieder appuie cette argumentation.

La nomination des inspecteurs ouvriers est le seul moyen de mettre fin à l'ère des catastrophes.

M. Lamendin à son tour parle en faveur de l'élection d'inspecteurs élus par les ouvriers et par l'Etat.

Les délégués anglais combattent vivement cette proposition. L'un d'eux le délégué Wilson, déclare que les inspecteurs élus par les ouvriers ne seront pas indépendants car ils chercheraient plutôt la popularité que la capacité, et les ouvriers peuvent les remercier. Au reste, ajoute-t-il, il ne faut pas oublier que la charge d'inspecteur est plutôt une fonction publique et on devrait envisager la question au point de vue de sens commun et non au point de vue politique.

Ces paroles soulèvent une vive rumeur. L'assemblée proteste, on demande la clôture.

Les Français s'y opposent.

Enfin on met aux voix l'amendement Boyne tendant à laisser à l'Etat la nomination des inspecteurs. Cet amendement n'obtient que 8 voix des délégués anglais et 40 autres, ainsi que les délégués belges, français et allemands votent à l'unanimité contre cet amendement.

Pour éviter un tumulte comme celui d'aujourd'hui, le bureau n'accordera plus que 5 minutes à chaque orateur.

Sir Charles Dilke est venu assister à la séance. Il a promis de suivre les travaux du Congrès.

COUPS DE COUTEAU.

— Paris, 8 juin. — A 7 h. 30 du matin, le nommé Albert Filani, 27 ans, canonnier, a frappé de plusieurs coups de couteau dans le cou, la fille Berthe Brune, 36 ans, demeurant 6, rue d'Orillon.

A ce moment, on les agents se disposaient à l'arrêter, Albert Filani s'est frappé lui-même au côté gauche.

Les deux blessés ont été transportés à l'Hôpital St-Louis ; leurs blessures sont peu graves.

LE KRACH BLONDEL ET GARNIER.

— Paris, 8 juin. — Ce matin M. Cochefert, commissaire de police aux délégations judiciaires, s'est transporté à la maison de Mme Blondel et Garnier, où il a procédé à la levée des scellés et au commencement de l'inventaire.

C'est M. Proust, expert, demeurant à Nantere, qui a été chargé d'examiner les livres. M. Hubert, juge d'instruction, a été chargé de l'affaire.

Nouvelles Etrangères

Les anarchistes Belges

Bruxelles, 8 juin. — L'agent de police Cornut qui a pénétré dans les conciliabules des cyclistes de Seraing, a été arrêté hier soir. On ignore encore le motif de cette mesure. On croit que Cornut est prévenu de complicité avec les anarchistes.

LA BANDE DE NEUILLY

Première audience

L'audience s'ouvre à 11 h. 45, sous la présidence de M. Staringe. M. Crupp, avocat général occupe le siège du ministère public.

Trois accusés sont en fuite et un incapable de comparaître.

Il y a soixante accusés.

L'assistance est peu nombreuse.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

M. le président interroge d'abord chacun des accusés très brièvement.

Yvorel est présenté le premier.

Celui-ci en reproche son antécédents peu favorables, il déclame en forçant la voix :

— Je suis un ouvrier honnête. Je ne demande que le travail. Il est malheureux que je sois [illegible] Je ne suis pas coupable. Je ne sais pas pourquoi mon tour d'ouvrier dans la Société elle n'a rien fait.

A Paul André, on rappelle qu'il a été condamné pour violences. Il proteste.

— Jamais de la vie ! J'ai été condamné pour avoir frappé un journaliste.

— Pourquoi frapper un journaliste, et n'est pas une violence ?

— Je journaliste m'empêchait de gagner ma vie.

— Vous gagniez votre vie en plaçant dans les provinces des titres sans valeur. Enfin, vous êtes devenu le chef de la bande qui est là.

— Je ne suis coupable ni voleur, ni voleur, ni pirate, mais jamais du chef de bande, je n'ai rien ordonné, rien dirigé.

Barré baisse modestement la tête.

— Vous avez indéniable sont bons, mais vos mœurs mauvaises. Vous avez séduit la fille Michot, qui, du reste, ne vous en a pas voulu.

— Vous prétendez avoir été l'amant de la sœur des frères André.

Paul André se lève, indigné :

— Vous vous êtes vanté de choses qu'un galant homme garde secrètes.

LA SCÈNE DU CRIME

Le président passe à l'interrogatoire des prévenus sur le crime lui-même :

— Qu'avez-vous fait, Yvorel, les 20 et 21 octobre ?

R. André et Barré étaient convenus de voler Olivier. Je ne suis rendu le 19 au soir à Neuilly pour prendre des renseignements.

— Et Soul ?

R. Non, avec une femme.

J'ai été arrêté par la concierge qui m'a demandé ce que je voulais. J'ai demandé M. Olivier. Il m'a répondu qu'il était sorti, j'ai dû me retirer.

Je m'en rentre compte à Paul. Le lendemain Paul et Michot ont fait un autre plan.

Le 20, j'ai été avec Gaudissart et Paul André. Arrivé devant la maison d'Olivier, les autres voulaient monter, je n'y voyaient et je voulais aparavant me procurer des clusses clés.

Ma première intention était de pénétrer chez le père Olivier avec Gaudissart, et de causer avec lui pendant que Gaudissart aurait pris l'empreinte de la clef ; nous sortions revenus une autre fois en l'absence du père Olivier, et nous serions entrés facilement grâce à notre fausse clef ; puis nous avons décidé, et nous nous sommes décrétés à voler le père Olivier le même jour en le violentant, mais sans le tuer.

Une fois sur et chez le père Olivier, je me suis aperçu qu'il était bien plus fort que Gaudis-art et moi. Nous voulions à lui avec une recommandation de M. Cato ; il nous dit qu'il ne connaissait pas ce monsieur ; puis, méfiant, il a voulu nous mettre à la porte.

Comme nous étions moins forts que lui, Gaudissart s'est enfui ; j'ai voulu lui aussi en enjambant le poêle, mais mon calcul m'a raisons par la jambe, je me suis baissé pour lui faire lâcher prise, il m'a pris à la gorge ; Gaudissart, au moment voyant pas revenir, est rentré, nous avons fixé le père Olivier, puis, comme si se défendait encore, me saisissant et je ne pouvais le faire [illegible] Gaudissart lui a renversé la tête d'objets destinés à étouffer ses cris.

Nous avons alors visité les meubles et nous avons emporté ce que nous avons pu.

GAUDISSART

D. Avez-vous des rectifications à faire à ce qu'a dit Yvorel ?

R. Non, si ce n'est qu'en portant secours à Yvorel, je ne savais pas ce que je faisais et je ne me rendrait pas compte de la gravité de mes actes.

D. Saviez-vous qu'Yvorel avait emporté la clef ?

R. Non.

D. Vous avez suivi le tracé du plan de l'appartement par Michot.

R. Je ne me rappelle pas, j'ai peu de mémoire. Mais je savais de quoi il s'agissait.

PAUL ANDRÉ

D. Qu'avez-vous fait du 19 au 21 octobre ?

R. Barré m'a dit de la part de Michot qu'il y avait un vol à commettre chez le père Olivier, je voulais commettre le vol seul. Je pris des pinces et une corde solide dans une serviette.

Michot me montrait une dame laissant demourait sur le même palier. L'effraction devenait impossible ; il fallait une fausse clef. Gaudissart et Yvorel allaient en prendre un chez le serrurier et je devais aller chez Olivier après le déjeuner.

Je quittai Gaudissart et Yvorel après le déjeuner, j'allais prendre mes pinces, en revenant, je rencontrai Gaudissart avec lequel je rentrai.

BARRÉ

Cet accusé reconnaît qu'il a servi d'intermédiaire. Il a la voix très basse, on l'entend à peine.

MICHOT

D. C'est vous l'organisateur de cette affaire ?

R. Non, monsieur le président.

D. Au moins l'indicateur ?

R. Barré, que j'ai rencontré le 20 sur l'avenue de Neuilly, me dit qu'il avait des amis banquiers à Versailles et à Paris. Je lui offrais de le mener le lendemain à Olivier, que nous ne rencontrâmes pas.

D. Allons, avez-vous parlé d'un vol à commettre chez Olivier ?

R. Non, j'ai dit à Barré, j'ai la mémoire fatiguée. Je demande à être examiné par des médecins.

D. C'est bien inutile. Avez-vous parlé d'un vol avec Barré ?

R. Non, il n'agissait de prêt.

D. Avez-vous dit à Barré ?

Barré. — Non, il n'agissait d'un vol.

Michot. — Je n'ai su que le lendemain qu'Yvorel et Gaudissart avaient été voler le père Olivier.

D. Alors, qu'alliez-vous faire chez James.

R. Nous avons parlé d'un emprunt, et je n'ai jamais fait de plan, je ne suis pas dessinar.

D. Grevo-vous que ce moyen de défense vous réussisse ?

R. Je les ai pris machinalement.

D. Grevo-vous que ce moyen de défense vous réussisse ?

R. Non, il n'agissait d'un vol.

D. Avez-vous dit à Yvorel que M. Olivier était faible de constitution ?

R. Jamais.

Yvorel, interrogé. — Il ne l'a dit.

D. Maintenant que vous reconnaissez le vol, reconnaissez-vous que vous avez recommandé d'aller chez Olivier pendant sa présence.

R. Non.

L'audience est levée à cinq heures et demie.

Deuxième audience

Paris, 8 juin. — M. le président procède à l'audition de nombreux témoins.

Les dépositions ne révèlent rien de nouveau, sinon que Mme Laforest, la voisine, a entendu le rôle du père Olivier.

Le docteur Soquet, qui a procédé aux constatations légales, a constaté que la mort était due à l'asphyxie résultant de la strangulation et que le père Olivier avait sur le corps de nombreuses contusions et des morsures qui prouveraient qu'il y avait eu lutte entre le père Olivier et ses agresseurs.

Cette déposition démontre que les accusés ont commis un attentat pour l'assassiner pour le voler.

Puis vient déposer le garçon de bains Biot, qui nie avoir appris à Michot, contrairement aux dépositions de ce dernier, le départ du père Olivier.

Plusieurs témoins déposent, mais leurs dépositions ne méritent aucune attention.

Rien de nouveau à signaler.

L'audience est suspendue.

A trois heures moins le quart l'audience est reprise.

M. le président pose diverses questions insignifiantes à Paul André sur des vols qui auraient été commis par son co-accusé Gaudissart.

M. le président explique que ce dernier accuse n'est pas à l'audience, par suite d'une tentative de suicide qu'il a commise sur sa personne hier.

M. le président continue l'audition des témoins qui ne présente aucun intérêt.

Dernière Heure

DE PARIS A BELFORT

Belfort, 8 juin. — Ramogé est attendu à Lure à 3 h. du matin. Il a conservé la même allure il sera à Belfort à 6 h. du matin : Gonnet le suit de deux heures. M. Duval, professeur, se rapproche du bon rang grâce à l'allure de son pas de course.

ÉCHOS DE PARTOUT

Un sérolithe.

Dans la mer Caspienne, non loin de la presqu'île d'Apchéron, est tombée, ces jours-ci, un sérolithe de grandeur rares.

Il s'élève au-dessus de l'eau à deux sagènes (45 mètres environ).

* * *

Un duel au fusil.

C'est à la Pointe-à-Pitre que ce duel a eu lieu, à la suite des dernières élections municipal.

M. Pierre-Louis, membre du comité du journal le *Peuple*, ayant souffleté M. Lionel Belfort, du journal le *Progrès*, un duel au fusil fut décidé.

La rencontre eut lieu le 8 mai, vers six heures du matin.

M. Belfort tira le premier sans succès, mais la balle de son adversaire lui traversa le bras, puis la thorax, et alla se loger de l'autre côté de la colonne vertébrale.

M. Belfort, qu'on avait cru un moment mortellement blessé, va beaucoup mieux. La balle a pu être extraite de la blessure, et on espère qu'il en réchappera.

* * *

Une commerie des chiens.

Une femme de New-Haven (Etats-Unis) vient de mourir, laissant un capital de cinq millions de dollars ; quant aux revenus seront partagés entre les petits ménages qui auront été deux années sans avoir eu chez eux de chiens ! Dès que ce testament a été connu, il y a eu, dans toute la ville, un véritable massacre de ces innocents animaux.

* * *

C'est par erreur que l'on a annoncé que ce serait M. Emile Ollivier qui répondrait au discours du nouvel académicien M. Jules Lemaître. L'immortel qui sera chargé de ce soin est M. Renan, qui était directeur de l'Académie française au moment de la mort de M. l'amiral Jurien de la Gravière.

Le règlement de l'Académie est formel : l'académicien chargé de recevoir un nouvel élu, est celui qui était directeur au moment de la mort du prédécesseur de ce nouvel élu.

* * *

Le triomphe de l'Ecole normale !...

M. Jules Lemaître, nouvel académicien, est le dixième normalien que la doctrine Assemblée possède à l'heure actuelle.

Les neuf autres sont : MM. Gaston Boissier, V. Cousin, Duruy, Gréard, Hervé, Mézières, Louis Pasteur, Jules Simon, Taine et... Mgr Perraud, ex-agrégé d'histoire.

On voit que l'Ecole Normale est bien représentée à l'Académie française.

Le Mouvement gréviste

La grève de la Société Anonyme

A Roubaix

Mercredi, M. Branquart, délégué par M. le maire, s'est rendu avec quatre grévistes à une entrevue avec le directeur et les administrateurs, des explications ont été échangées de part et d'autre, mais aucune entente n'est survenue.!

Le suite de la grève, sur 80 ouvriers employés à la préparation, 12 seulement sont encore occupés.

La chambre syndicale a donné samedi 15 francs à chaque ouvrier ; quant aux autres ouvriers, non syndiqués, ils reçoivent le produit des quêtes qui sont faites pour eux, dans les différents quartiers de Roubaix.

Chronique Régionale

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du Chemin de fer du Nord, a l'honneur d'informer le public qu'un train express à prix très réduits sera mis en marche le dimanche 12 juin au départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Douai, Arras, Achiet et Albert, en destination de Paris, à l'occasion des courses pour le Grand Prix, de Paris.

Les billets de ce train, dont le comportement on coupon avec lequel les voyageurs pourront entrer gratuitement sur le Champ de Courses de Longchamps.

L'aller et le retour auront lieu dans la même journée.

Ce train suivra à l'aller et au retour, l'itinéraire ci-après :

Aller. — Départ : Tourcoing, 5 heures 07 matin ; Roubaix, 5 h. 18 ; Lille, 5 h. 35 ; Douai, 6 h. 06 ; Arras, 6 h. 53 ; Achiet, 6 h. 49 ; Albert, 7 h. 06 ; arrivée à Paris-Nord, 9 h. 50.

Retour. — Départ : Paris Nord, minuit 10 ; arrivée à Albert, 2 h. 45 matin ; Achiet, 3 h. 02 ; Arras, 3 h. 19 ; Douai, 3 h. 44 ; Lille, 4 h. 18 ; Roubaix, 4 h. 41 ; Tourcoing, 4 h. 47.

Les prix de ces billets sont les suivants

Tourcoing, 2e classe, 12 fr. 25, 3. classe, 8 fr. 40 Roubaix, 2e cl. 12 fr. 10, 3 cl. 8 fr. 30 ; Lille, 2e cl. 11 fr. 65, 3e cl. 8 fr. 10 ; Douai, 2e cl. 11 fr. 05, 3e cl. 7 fr. 55 ; Arras, 2e cl. 10 fr. 30, 3e cl. 7 fr. 05 ; Achiet, 2 cl. 9 fr. 70, 3e cl. 6 fr. 65 ; Albert, 2e cl. 9 fr. 35, 3e cl. 6 fr. 35.

* * *

Nous apprenons que la Compagnie du Chemin de fer du Nord met à la disposition des voyageurs, dans les gares de Lille, Douai, Valenciennes, des billets d'aller et retour à prix réduits pour une excursion aux Grottes de Han et dans la Vallée de la Lesse. Ces billets, au nombre de deux, ouvrent aux Compagnies de Chemin de fer avec le concours de l'Agence des Voyages Economiques.

Les prix de l'excursion sont de :

67 fr. 80 en 1re classe et de 62 fr. 50 en 2e cl., départ de Lille ;

63 fr. 25 en 1re classe et de 59 fr. 55 en 2e cl., au départ de Valenciennes.

Ces prix comprennent les repas et séjours dans les hôtels correspondants de l'Agence des Voyages Economiques, les voitures de omnibus, les guides et interprètes, etc., le tout aux conditions du programme et de l'engagement de l'Agence remis à chaque voyageur.

Le départ de Lille aura lieu le 12 juin par le train de 8 heures 32 matin et de Valenciennes par celui de 8 heures 40 matin.

Personnel administratif. M. Gallon, commis à Tressin, est nommé dans les mêmes fonctions à Mons-en-Barœul.

Chronique locale

ROUBAIX

Deux hommes attaqués par quatre malfaiteurs

Une attaque nocturne qui démontre de la part de leurs auteurs une audace rare a eu lieu mardi soir, vers dix heures.

A cette heure, MM. Louis Dendlevel, marchand de chaussures, rue Pierre de Roubaix, et Alimé Bury, encolleur, rue de Rocroy, revenaient en voiture par le boulevard Beaurepaire, lorsqu'un individu surgit, saisit le cheval par la bride et l'arrête ; au même instant, trois autres individus sautaient dans la voiture et roulaient de coups les deux personnes.

MM. Dendlevel et Bury, surpris par cette attaque subite se défendirent vigoureusement et réussirent à s'échapper des mains des assaillants.

M. Dendlevel est cabaretier rue Pierre-de-Roubaix ; à peine était-il entré chez lui avec son ami que les malfaiteurs se présentèrent dans l'établissement et continuèrent à les frapper.

M. Alimé Bury reçut au cours de la lutte un coup de casse-tête et Mme Dendlevel un violent coup de pied au ventre.

L'agent Lorthiois, qui avait été prévenu, arriva aussitôt, mais ne put arrêter qu'un des malfaiteurs, nommé Vandenboos Français, 31 ans, tisserand, né à Gand (Belgique), et demeurant rue des Longues-Haies, cour St-Joseph, 8.

Vandenboos a été conduit au dépôt de sûreté du troisième arrondissement ; quant à ses camarades, ils ne sauraient tarder à être également arrêtés.

Accident. — M. Etienne Desplanque, rue Solférino, était occupé à nettoyer les carreaux de sa vitrine, hier vers six heures du soir, lorsque la chaise, sur laquelle il était monté, vacilla et lui fit perdre l'équilibre ; en tombant M. Delplanque se fractura le pied droit et après avoir reçu les soins d'un docteur fut admis à l'Hôtel-Dieu.

Une rixe rue Daubenton. — Mardi, vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, les nommés Henri Ghesquière et Joseph Boucki, se prenaient de querelle en présence de M. des Injuers, et se vrèrent à un pugilat en règle ; Boucki, beaucoup plus vigoureux donna de terribles coups à son adversaire qui resta étendu sans connaissance sur le sol.

Henri Ghesquière fut transporté dans un estaminet voisin où ses blessures furent pansées.

Les agents Lèze et Lescouffe se mirent à la recherche de Boucki qu'ils mirent en état d'arrestation chez M. Tennynck, rue du Fontenoy, où il s'était réfugié, et le conduisirent au dépôt du 4e arrondissement.

Le bruit courut dans la soirée de lundi que Ghesquière avait été tué et que son assassin avait pris la fuite.

Quoique l'état de Ghesquière soit grave, il ne faut pas attacher autrement d'importance à cette rixe.

L'instruction de cette affaire est faite par M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement.

Arrestation mouvementée d'un expulsé.

Les agents Pluquet, Catteau et Descampe étaient informés mardi, vers 11 heures du matin, qu'un individu nommé Joseph Velghe dit Joseph le Teigneux, 28 ans, demeurant à Wasquehal, expulsé des plus dangereux, se trouvait dans un estaminet de la rue de Mouveaux.

Les agents le trouvèrent endormi sur une table ; l'arrêtèrent ; Joseph Velghe suivit docilement les agents mais arrivé à l'angle des rues d'Italie et du Fresnoy, il opposa une résistance acharnée, lançant force coups aux représentants de la loi ; l'agent Pluquet reçut particulièrement un violent coup de tête dans l'estomac.

Joseph Velghe, hurlant de plus en plus furieux, on dut le mettre sur un camion pour le transporter au dépôt de sûreté du premier arrondissement.

Acte de dévouement. — Nous relevons dans le *Républicain de l'Est* un acte de courage accomplis par quelques conciloyens, M. Hodum fils, jeune soldat au 154e de ligne, à Commercy.

Un commencement d'incendie s'était déclaré dans un théâtre forain de Commercy ; quelques militaires aidés par plusieurs civils parvinrent à l'éteindre.

Voici ce que dit de notre concitoyen le *Républicain de l'Est* :

« Le soldat Hodum, du 154e de ligne, a failli être brûlé par les flammes qui l'enveloppaient. Nous avons vu ce brave soldat se cramponnant à un poutrelle en feu afin de ne pas tomber du faîte du théâtre où il se trouvait. Il a eu la main grièvement brûlée.

« Le colonel du 154e de ligne a vivement félicité le soldat Hodum de son acte de courage. »

Nous joignons nos félicitations à celles de notre confrère de Commercy.

Le soldat Hodum est le fils de M. Hodum, le chef de musique de la Grande Harmonie.

Mort subite. — M. Désiré Cabaret, 27 ans, forgeur, rue de Flandre, 31, traversait la rue de Tourcoing, mardi, vers 8 heures 1/2 du soir, lorsque subitement il tomba.

Quand arriva M. le docteur Ballenghien, M. Cabaret avait cessé de vivre.

La mort paraît avoir succombé à une hémorrhagie pulmonaire. Il a été transporté à son domicile.

Fils ingrat. — Kersgeber, rue Grétry, retourné chez lui, mardi à 5 heures du soir, dans un complet état d'ivresse, et se livrait à des violences sur sa mère qui s'était permise de lui faire quelques observations.

Un agent conduisit ce mauvais fils au dépôt du 4e arrondissement.

Portrait de femme. — Notre concitoyen, M. Augustin Lefebvre, qui possède la vitrine de M Hubert Desilmont rue du Vieil-Abreuvoir, un charmant portrait de jeune fille.

Cette toile se distingue par la sobriété du coloris : la tête se détache délicatement en demi-teinte sur un fond bien éclairé et forme avec les tons foncés de la robe, un ensemble fondu, très harmonieux dans sa simplicité.

Les reflets du velours sont chatoyants et d'un bel effet ; les plis des tissus bouffent avec art et donnent un air gracieux ; harmonisant bien avec la physionomie expressivement traduite de notre concitoyenne Mlle D...

M. Augustin Lefebvre a exposé cette année au Salon des Champs-Elysées, une étude de vieillard le Père Roger, dans laquelle tous les habitués des halles de Roubaix reconnaissaient dans le sujet, une vieille figure roubaisienne très connue.

Avis militaire. — Les jeunes gens dispensés (Art. 21, frère au service), appartenant à la classe de 1881 et dont le frère sert comme appelé, peuvent faire inscrire leur demande, après l'expiration du temps obligatoire de service de l'autre frère.

Cette demande, signée par l'intéressé et légalisée par M. le maire, doit être adressée à M. le commandant du bureau de recrutement de Lille.

Ces jeunes gens devront faire connaître sur leur demande que leur frère sert comme jeune soldat appelé et n'est ni engagé volontaire, ni rengagé, ni commissionné, ni officier.

Ils devront indiquer leur numéro de tirage et le canton auquel ils appartiennent ; la classe, le numéro de tirage, le canton et le régiment auquel appartient leur ainé.

Avis. — Le maire de la ville de Roubaix a fait afficher l'arrêté suivant :

Le maire de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens les dispositions dans la loi du 5 août 1836, relative aux constructions nouvelles, aux reconstructions et aux additions de construction qui ne sont pas soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement.

Pour jouir de cette exemption temporaire, le propriétaire devra faire à la mairie (bureau du Secrétariat) dans les quatre mois à partir de l'ouverture des travaux, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination la désignation, d'après les documents cadastraux, du terrain sur lequel il doit être construit.

Il importe de remarquer que ladite déclaration est indépendante de la demande en autorisation de bâtir prescrite par l'article 4 du règlement de police municipale du 20 novembre 1875.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 3 juin 1892

Le Maire,
CARRETTE.

Police des marchés. — Le stationnement des voitures, charrets et autres véhicules, est rigoureusement interdit autour des halles centrales, notamment rue Pierre Motte, Jeanne d'Arc, de la Sagesse, de l'Union et de la Halle, tous les jours pendant les heures de marché.

Par exception, les voitures servant au transport de légumes et autres objets d'approvisionnement pour le marché seront tolérées sur les emplacements désignés ci-dessus, mais seulement pendant le temps nécessaire nécessaire pour leur déchargement ou leur rechargement.

Ces dernières pourront être installées à la file sur le boulevard Gambetta, pendant les heures de marché.

Doux délassement

Les académiciens qui font le dictionnaire,
En pleine lettre C trouvent le nom Congo ;
Tous, alors, délassant leur besogne sévère.
Pour louer ce barbare chérissent des mots nouveaux.

Le guarante-et-unième, à Victor Vaissier.

Les Concerts d'été. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés ce soir place de la Liberté, par l'Union des Trompettes :

1re partie. — **Marche Militaire (F. Jacquemain)**
Mon fantaisie (Ch. Montigny) ; **Florette, valse** (F. Jacquemain).

2e partie. — **Marche triomphale (F. Jacquemain)**
Fantaisie arrangée par F. Jacquemain) ; Fantaisie polka (F. Jacquemain).

CABINET M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.—4560

TOURCOING

La Tourquennoise. — M. le maire de Tourcoing a fait afficher en ville l'avis suivant :

Le maire de la ville de Tourcoing a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il est avisé par télégrammes que la société municipale de gymnastique et d'armes La Tourquennoise a remporté au concours de la 2e Ville française, et les sociétés de gymnastique de France qui vient d'avoir lieu à Nancy les prix suivants :

2e division — 48 sociétés concurrentes

1er prix. — Mouvements simultanés aux appareils.

7e prix. — alternatifs aux appareils.

1e prix. — d'ensemble facultatifs à mains libres.

11e prix. — d'ensemble facultatifs avec armes.

Sept prix individuels avec félicitations du Jury.

La société La Tourquennoise fera sa rentrée demain 9 juin à 7 h. 18 du soir, à la gare.

Elle sera reçue à l'Hôtel-de-Ville, par la municipalité, immédiatement après sa rentrée.

L'Administration invite les habitants à accueillir dignement cette société dont les succès font honneur à la cité.

Tourcoing, 8 juin 1892.

Le Maire,
V. HASSEBROUCQ.

Une famille empoisonnée

Ainsi que nous l'avons dit hier, le corps du jeune Gustave Carlier a été transporté à l'hôpital matin à l'Hôtel-Dieu, où l'autopsie a été pratiquée à 11 heures par M. le docteur Castiaux, assisté de M. le docteur Dewyn. On a prélevé sur le cadavre des parties importantes à établir la cause de l'empoisonnement.

Ajoutons que nous croyons savoir que le médecin légiste ne croit guère à première vue à un empoisonnement par le malade ou les épices, mais bien plutôt à une intoxication produite par la viande qui se serait corrompue.

Il est bien vrai que le reste du bœuf cuit la veille avait été mélangé à la salade.

L'après-midi, le corps de l'enfant placé dans un cercueil a été reporté dans sa famille.

Ce premier cercueil a été placé dans un second, et l'inhumation a eu lieu hier soir à 6 heures. Les autres membres de la famille sont tous, dit-on, bien alerte, après cependant, très fatigué et fortement émotionné s'est remis au lit.

Vol nocturne avec effraction. — Mardi matin Mme Clémence Herbé, cabaretière rue du Touquet, 57, en se levant vers 4 heures 45 s'a